



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 octobre 2016
19 heures 00

FL/MG

N° 002058

Pôle Prévention -
mise à disposition de
matériel pédagogique
par la ville d'Apt
auprès des écoles
primaires de la
commune, dans le
cadre de la lutte
contre les dangers
d'internet et la
prévention de la
radicalisation.

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 18 octobre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

PREAMBULE : Rappel quant à l'action - Internet et nouvelles technologies : « Espace de savoir ou liaisons dangereuses ».

La Ville d'Apt a décidé de s'engager, dans un programme transversal de lutte contre les dangers d'Internet et de prévention de la radicalisation, par le biais d'un partenariat avec le Cabinet « *Territoires et Prévention* ». Cette action se déroulera sur la commune du 14 au 17 novembre 2016.

Les partenaires visés par ces projets sont :

- 5 classes des écoles primaires Giono, Bosco et Saint Exupéry – **environ 110 élèves**,
- 9 classes de la cité scolaire Charles de Gaulle (collège et lycée) – **environ 270 élèves**,
- 1 classe de stagiaire ETAPS de L'ANPEP – **environ 12 stagiaires**,

Au regard des événements de l'année 2015, il était nécessaire de mettre en place des programmes de prévention à l'adresse des publics scolaires non seulement sur les dangers inhérents à l'utilisation d'Internet, mais également sur les risques relatifs à la diffusion de discours radicaux sur le cyberspace.

Internet joue un rôle de plus en plus important dans les processus de comportements délinquants (harcèlements, injures, actes intrusifs sur la sphère privée, risques de prostitution, pédophilie..) mais aussi de radicalisation. Il est donc essentiel d'amener les élèves à réfléchir sur les dangers d'une mauvaise utilisation des outils technologiques, et de les prévenir contre

les risques potentiels.

Une action de prévention contre ces phénomènes peut être impulsée de façon partenariale par le CLSPD au travers des politiques publiques transversalement concernées par cette action : Le Plan National de Prévention de la Délinquance décliné en Plan Départemental en Vaucluse et à l'intérieur desquels la prévention contre la radicalisation est une priorité d'une part ; et d'autre part, Le Contrat de Ville de Ville pour le territoire aptésien pour lequel la prévention de la délinquance, la Jeunesse et l'Education sont des priorités.

Lors d'une session d'environ 1h30, il sera abordé sur une période 5 jours, avec environ 392 élèves de la ville d'Apt, des questions relatives à la citoyenneté et la laïcité et notamment sur les dangers liés à la radicalisation

De façon plus générale et afin d'élargir les conseils donnés, des simulations d'inscription sur les réseaux sociaux permettront de travailler de manière pédagogique et concrète. Elles permettront d'engager le débat et d'apporter des conseils contextualisés (utilisation des outils, jeux vidéo, blogs, chats, ...). Les élèves bénéficieront de ressources pédagogiques et d'outils adaptés (Cf. partie suivante).

Les objectifs de ce programme sont multiples :

- Informer et donner des conseils à destination des jeunes, des éducateurs, des parents sur les susceptibles dangers et les guider pour une meilleure utilisation des outils,
- Amener les jeunes à porter un regard critique sur leurs usages d'internet et prévenir les dérives,
- Éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passages à des actes violents,
- S'interroger sur des notions ou valeurs comme la laïcité, la différence entre sphère publique et privée, le respect de l'autre.

DU MATERIEL PEDAGOGIQUE MIS A DISPOSITION DES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE D'APT (GIONO, BOSCO, ST EXUPERY)

Dans le cadre des travaux partenariaux entre la Préfecture de Vaucluse et l'ensemble des coordonnateurs C.L.S.P.D (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) du département, le F.I.P.D (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) a décidé de contribuer à l'action globale desdits Coordonnateurs par le biais de l'A.P.S.P.D.V (Association des Professionnels de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance du Vaucluse). Pour l'année 2016, cette contribution s'est effectué sur l'axe de la prévention contre les dangers d'Internet.

La Ville d'Apt a bénéficié, à ce titre, de l'acquisition de trois Roll-up pédagogiques (panneau pédagogique déroulant) sur les dangers d'Internet :

- Un Roll-up est dédié à la prévention contre les dangers d'Internet, en direction d'un public jeune (7-11ans),
- Un Roll-up est dédié à la prévention contre les dangers d'Internet, en direction d'un public adolescent (11-18 ans),
- Un Roll-up est dédié à la sensibilisation contre les dangers d'Internet, en direction des parents,

La Ville d'Apt souhaite signer une Convention ayant pour objectif la mise à disposition des écoles primaires de la Ville d'Apt, de deux Roll-up pédagogiques (panneau pédagogique déroulant) sur les dangers d'Internet :

- Un Roll-up dédié à la prévention contre les dangers d'Internet, en direction d'un public jeune (7-11ans),
- Un Roll-up dédié à la sensibilisation contre les dangers d'Internet, en direction des parents,

Cette mise à disposition offrira un outil pédagogique :

- en amont et en aval des actions partenariales menées par les équipes pédagogiques de

l'établissement, le Cabinet « Territoires et Prévention » et la Ville d'Apt pour l'année 2016. Cette action étant financée par les partenaires du Contrat de Ville,

- dans le cadre des actions unilatérales menées par les équipes pédagogiques des établissements du primaire de la Ville d'Apt (Giono, Bosco, St Exupéry),

LA POLITIQUE DE LA VILLE

- Il est rappelé au conseil municipal la délibération n°1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, la mise en place des Conseils Citoyens organe de coconstruction de la politique de la Ville avec les habitants.
Les thématiques suivantes ont été retenues pour le quartier prioritaire de la Ville d'Apt :
 - Habitat et espaces publics,
 - Tranquillité publique et **Lutte contre la Délinquance**,
 - Développement économique et emploi,
 - **Jeunesse, parentalité et Education**,
 - Culture et Sport,
 - Santé,
 - Accès aux Droits et Lutte contre les discriminations,
- Il est rappelé au conseil municipal la délibération n°1985 du 12 avril 2016 relative aux demandes de subventions effectuées auprès des partenaires du Contrat de Ville, dans le cadre du financement de l'action « *Internet et nouvelles technologies : Espace de savoir ou liaisons dangereuses* ».

Le plan de financement de cette action pour l'année 2016, dans le cadre de la Politique de la Ville, est le suivant :

Ville d'Apt	500 €
Etat (CGET)	1 500 €
Conseil Régional – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	1 000 €
Conseil Départemental 84 – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	500 €
CCPAL Contrat de Ville	0
Autres et reste à financer	0
TOTAL	3 500 €

- Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la Convention de mise à disposition de matériels pédagogiques entre la Ville d'Apt et les écoles primaires de la Ville d'Apt (Giono, Bosco, St Exupéry), dans le cadre des actions en lien avec la prévention contre les dangers d'Internet.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

Vu le décret n°2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance,

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le Plan National de Prévention de la Délinquance pour la période 2013-2017, le Plan Départemental de Prévention de la

Délinquance dans le Vaucluse qui en découle,

Vu la circulaire NOR/INT/K/0057/C du 4 mai 2007 relative à l'application de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, pour laquelle La Prévention de la Délinquance, l'Education et la Citoyenneté sont des volets majeurs,

Vu la délibération n° 1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, la mise en place des Conseils Citoyens organe de coconstruction de la politique de la Ville avec les habitants,

Vu la délibération n° 1856 du 23 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020,

Vu le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Apt,

Vu l'appel à projets 2016 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Vu la délibération n°1985 du 12 avril 2016 relative aux demandes de subventions effectuées auprès des partenaires du Contrat de Ville, dans le cadre du financement de l'action « *Internet et nouvelles technologies : Espace de savoir ou liaisons dangereuses* »

Considérant qu'aux termes des textes susmentionnés, madame le Maire anime et coordonne les actions de prévention de la délinquance au niveau local, qu'en l'espèce, elle préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant les actions, telle les Lutttes contre les dangers d'Internet et la radicalisation, qui peuvent être subventionnées dans le cadre de la Politique de la Ville,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE la signature de la Convention de mise à disposition de matériels pédagogiques auprès des écoles primaires de la Ville d'Apt (Giono, Bosco, St Exupéry) pour l'année scolaire 2016-2017(Cf. Annexe), dans le cadre des actions en lien avec la prévention contre les dangers d'Internet.

AUTORISE Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI